



Ville de Marly

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 20 JUIN 2018

INTRODUCTION DE MONSIEUR FABIEN THIÉMÉ, MAIRE VICE-PRÉSIDENT DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Nous sommes réunis ce soir pour le dernier Conseil municipal de l'année scolaire. Lequel s'inscrit dans une période particulièrement chargée du point de vue de notre agenda municipal.

Le 30 mai, la sortie annuelle des aînés de Marly a réuni près de 450 convives à un déjeuner dansant assorti d'un spectacle sur le thème du cirque, organisé au «Chapitô» d'Hellemmes-lez-Lille. La matinée avait été consacrée à une visite à Notre-Dame de Lorette, à la découverte des sites et monuments de la 1^{ère} Guerre mondiale.

Les 8, 9 et 10 juin : un week-end consacré à la danse a réuni plus de 2000 personnes à la salle Dumont, à l'occasion du Gala annuel du Centre de danse, sous la direction de Mme Florence DELHAIE, le vendredi ; de la 33^{ème} soirée Cabaret, le samedi et du 1^{er} concours de danse Amateur, le dimanche organisés par le Liberty Danc'e.

Le 13 juin avaient lieu à l'église St-Jacques les auditions de la classe de chant de Mme Dominique GUILLEVIN-LEBRUN et, samedi 16 juin, le grand concert Rock de l'Ensemble de Guitares de Marly à l'occasion des 20 ans de la formation dirigée par M. Frédéric MOULIN.

Le dimanche 17 juin s'est déroulée la 3^{ème} édition des 90 minutes Raymond Dumont, épreuve grand public venue remplacer le 10 km FSGT autrefois connu sous le nom de Méorial Dumont.

Les 18 et 19 juin derniers, enfin, pour le 10^{ème} anniversaire des Marlypiades, les olympiades des écoles primaires, le stade Denayer a été transformé en parc d'attractions «MARLYLAND». **Quelques 800 enfants du CP au CM2 se sont défoulés sur les structures gonflables et autres parcours mis à leur disposition.**

Le mercredi 6 juin, M. Christian ROCK, nouveau Sous-Préfet de Valenciennes, nous a rendu visite.

Avec lui, nous sommes partis à la découverte de quelques structures phares de la Ville :

- la Perdrôle, l'une des pierres angulaires de notre politique Petite Enfance ;
- la maison de quartier de la Briquette ;
- la maison des associations et le nouveau quartier de la Rhône, avec son programme de plus de 500 logements, toutes typologies confondues.

M. le Sous-Préfet s'est dit très impressionné par ces réalisations et par les projets que nous avons évoqués en marge de cette visite, comme celui du futur restaurant scolaire Marie Curie. Il nous a assuré de son soutien dans leur mise en œuvre.

Mercredi 13 juin avait lieu la réunion sur les carrières souterraines. Un sujet sensible, un dossier d'importance que nous avons décidé de saisir à bras le corps. Les riverains concernés avaient ainsi été conviés à rencontrer la Municipalité, les services et les bureaux d'études INERIS et VALETUDES mandatés par nos soins.

Pour mémoire, la carrière souterraine de la rue du Chemin Vert - en réalité située entre les rues du Chemin Vert, Emile Zola et Roger Salengro, sous les habitations et une partie sous le domaine public - fait l'objet d'une surveillance attentive depuis de nombreuses années.

Dès 1994, le SDICS (service départementale d'inspection des carrières souterraines) alertait la Mairie que l'état de la carrière nécessitait des travaux d'urgence.

Aujourd'hui, l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) mène ponctuellement des inspections géotechniques dans ces galeries accessibles, pour évaluer l'état des ouvrages et proposer, le cas échéant, des confortements pour les secteurs évolutifs. La carrière du Chemin Vert a ainsi été inspectée en avril 2013 et novembre 2016 par une équipe de l'INERIS.

Ces inspections ont malheureusement confirmé que cette ancienne exploitation de craie, à moins de 15 m de profondeur, était très dégradée. Un effondrement de terrain s'est d'ailleurs produit le 31 mai 2016

dans le jardin du 65 rue Roger Salengro.

En tout, ce sont une quinzaine de réunions techniques, de réunions internes et de rencontres avec les habitants qui ont eu lieu.

Au terme de ces visites, INERIS a ainsi sectorisé la carrière du Chemin Vert en fonction des dégradations constatées, et nous a proposé les traitements les plus adaptés aux configurations de chaque secteur de la carrière.

Suite à ces préconisations, nous avons donc décidé de réaliser la mise en sécurité du domaine public par comblement des vides sous les chaussées et trottoirs des trois rues concernées et de donner la possibilité aux riverains qui souhaiteront réaliser les travaux de comblement sous leur habitation, de se rattacher à cette opération. En l'état actuel des études qui doivent encore être affinées, les riverains ne disposent pas de chiffres quant au montant des travaux à envisager sur leurs parcelles respectives.

La Ville a pour sa part inscrit, je le rappelle, un emprunt de 1,5 M€ destiné aux travaux de comblement de la partie située sur le domaine public. Auquel il faut ajouter les 150 000 € d'études commandées auprès d'INERIS et VALETUDES.

Par ailleurs, j'ai réaffirmé mon intention de saisir l'Etat afin de demander un traitement «positivement inégalitaire» pour les riverains victimes de ces carrières afin qu'ils puissent bénéficier des aides du fonds Barnier, ce fonds de prévention des risques naturels majeurs, au-delà des 30 % maximum du montant total des travaux (50 % maximum pour les collectivités, rappelons-le également).

Vendredi 15 juin, nous avons assisté, en compagnie du président du TCR, à la réception des travaux du Club House du Tennis, qui s'ajoutent à l'inventaire des travaux récemment achevés ou en passe de l'être :

- Le nouveau bureau de la Police municipale,
- Et le futur lieu d'accueil des activités Petite Enfance dans l'ancien logement de fonction de l'école Jean Rostand.

Sans parler de ce projet d'envergure porté par Valenciennes Métropole, **de futur boulevard urbain entre la rue Jean Jaurès et le stade du Hainaut.**

Une réalisation de 1,3 km intégrée dans une démarche de Développement Durable, représentant un investissement de 7 M€ TTC entièrement à la charge de la CAVM.

Aujourd'hui, les études avancent à grands pas ; une réunion de présentation est d'ailleurs prévue à l'Agglo début juillet.

Sans oublier non plus le dossier ANRU, pour lequel nous sommes dans l'attente d'une bonne nouvelle dans les prochains jours.

S'agissant de notre politique Enfance/Jeunesse, nous venons de vivre une période particulièrement intense pour les services concernés, d'inscriptions aux centres de loisirs et autres activités estivales : ALSH, Club Ados, Passeport Loisirs, séjours aux Grangettes, etc.

Enfants et animateurs réunis, ce sont plus de 850 personnes qui vont ainsi être mobilisées en juillet/août.

J'en terminerai par l'annonce des temps forts de l'été :

- Le concert du 13 juillet, qui mettra en scène dès 20h RIDSA, puis VIGON et enfin MOUSSIER TOMBOLA, et sera suivi du très attendu feu d'artifice ;
- Le 14 juillet : défilé de la Fête Nationale et départ du Grand Prix cycliste de la Municipalité ;
- Dimanche 29 juillet : grande braderie brocante avec animation carnavalesque et ducasse ;
- Dimanche 2 septembre : «Folies de Binbin», en lien avec l'association Val en Liesse
- Vendredi 7 septembre : concert Abba Live à 20h à la salle des Fêtes.

► COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - EXERCICE 2017

Après s'être fait présenter les différents documents comptables afférents à l'exercice 2017, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2017, établi par le Receveur municipal, a été approuvé par les élus du Conseil municipal.

► COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET VILLE

Les documents composant le compte administratif 2017 du budget de la Ville sont soumis à l'avis de l'assemblée délibérante. Leur présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ils retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et font apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

À cet effet, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2017 du budget principal.

► AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET VILLE

Il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 issus du compte administratif.

L'arrêté des comptes 2017 permet de déterminer que :

- Le résultat 2017 de la section de fonctionnement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat 2017 reporté à la section de fonctionnement.

Soit un résultat de clôture en fonctionnement excédentaire de : 2 225 592.68 €

- Le résultat 2017 de la section d'investissement est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice, les restes à réaliser 2017 et le résultat 2016.

Soit un résultat de clôture en investissement déficitaire de : 1 019 359.05 €

En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2017, on constate que la différence des résultats des deux sections dégage un solde positif de : 1 206 233.63 €

Considérant que par délibération en date du 29 mars 2018, l'assemblée délibérante a approuvé le budget primitif 2018 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 206 233.63 € conformément au tableau de reprise des résultats : Affectation du solde – ligne 002- «report à nouveau créditeur» soit 1 206 233.63 €.

► TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) – ACTUALISATION DES TARIFS 2019

En date 24 juin 2010, il a été procédé à l'instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur l'ensemble du territoire communal, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Les dispositifs publicitaires, les enseignes dont la surface est supérieure à 7 m², et les pré-enseignes, sont donc taxés depuis 2011 sur la base du tarif de droit commun de 2010, réévalué chaque année.

Les tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE 2019 s'élève ainsi à 1,2 % (source INSEE).

Pour appliquer l'actualisation de ce tarif de référence et sécuriser la communication aux contribuables des tarifs en vigueur sur le territoire communal, il est aujourd'hui recommandé que le Conseil municipal délibère chaque année sur ces tarifs.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire communal avant le 1^{er} juillet 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019.

En 2019, le tarif maximum servant de référence pour la détermination des tarifs sera donc de 15,70 € par m² pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Les élus ont décidé de fixer les tarifs relatifs à la TLPE pour l'année 2019 de la manière suivante :

	€/m ²
<u>Enseignes :</u>	
Surface entre 7 et 12 m ² inclus	15,70
Surface entre 12 et 50 m ² inclus	31,40
Surface > 50 m ²	62,80
<u>Publicités et pré-enseignes non numériques :</u>	
Surface ≤ 50 m ²	15,70
Surface > 50 m ²	31,40
<u>Publicités et pré-enseignes numériques :</u>	
Surface ≤ 50 m ²	47,10
Surface > 50 m ²	94,20

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS – CONSTRUCTION D’UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D’UNE SALLE D’ACTIVITÉS – ÉCOLE MARIE CURIE

Le marché de construction d’un restaurant scolaire et d’une salle d’activités - École Marie Curie se décompose en 12 lots. La procédure utilisée est la procédure adaptée.

La maîtrise d’œuvre est assurée par le cabinet d’architecture SARL FOUCAULT TIBERGHIEU - 482 rue Albert Bailly - 59700 MARCQ EN BAROEUL.

La Commission Technique d’Appel d’Offres, réunie le 19 juin 2018, a jugé économiquement les plus avantageuses les offres des sociétés suivantes :

Lot	Description	Attributaire	Montant € TTC
1	Gros œuvre	Groupement HDF et CERGNUL CONSTRUCTION DENAIN (59220)	426 000,00 €
2	Charpente / ossature bois	RAMERY CONSTRUCTION BOIS LILLERS (62190)	85 437,80 €
3	Couverture / étanchéité / bardage métallique	GENTY SAINT-LAURENT-BLANGY (62223)	128 958,64 €
4	Menuiseries extérieures serrurerie	CONCEPT ALU/PVC MARLY (59770)	131 051,90 €
5	Menuiseries intérieures / agencement / mobilier	VICTOIRE PETITE-FORET (59494)	55 986,10 €
6	Cloisons plâtrerie / faux plafonds	VICTOIRE PETITE FORET (59494)	32 669,14 €
7	Carrelages / faïences	NORD CARRELAGE LOMME (59160)	80 516,64 €
8	Peintures / revêtements de sols souples	DECOR PEINTURE PETITE-FORET (59494)	43 049,49 €
9	Equipements de cuisine	COFRINO LAMBERSART (59832)	105 953,11 €
10	Electricité courants forts et courants faibles	DANIEL DEVRED DECHY (59187)	98 188,86 €
11	Chauffage / ventilation / plomberie sanitaire	QUATANNENS TOURCOING (59337)	239 449,20 €
12	VRD / espaces verts	STBM ESCAUTPONT (59278)	80 160,00 €
	TOTAL		1 507 420,88 €

La durée du marché est fixée selon les modalités suivantes :

Le délai d’exécution des travaux, tous lots confondus, est fixé à 63 semaines maximum à compter de la date mentionnée sur l’ordre de service de commencement des travaux, dont un délai de préparation de 2 mois maximum.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou M. CAYEZ, Adjoint aux Finances, en cas d’empêchement de Monsieur le Maire, à signer le marché précité, les marchés complémentaires en cas de circonstances imprévues et tous documents à venir, avec l’entreprise attributaire du marché repris ci-dessus.

ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE ET DES ESPACES COMMUNS DU PROJET DE LOTISSEMENT DE SIGH SUR LE SITE DE MARLY-INDUSTRIE – DÉCISION DE PRINCIPE

Dans le cadre de l’aménagement par tranche du site «Marly-Industrie», SIGH (Société Immobilière Grand Hainaut) a déposé le 31 mai 2018, une quatrième demande de permis d’aménager, en vue de viabiliser 16 lots libres de constructeur entre l’avenue Jean FERRAT et l’avenue Jacques BREL.

Afin de classer la voie, les réseaux et les espaces verts de ce futur lotissement dans le domaine public communal, il convient, dans un premier temps, d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative à la réalisation de ces travaux de viabilisation.

SIGH restera propriétaire de ces espaces et équipements communs destinés à être classés dans le domaine public communal, et assurera leur entretien jusqu’à leur transfert dans le domaine public communal.

Les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable sur le principe de reprise dans le domaine public communal de la voie, des réseaux, des équipements communs et des espaces verts du projet de lotissement de 16 lots (4^{ème} tranche).

CONVENTION ENEDIS POUR L’EXTENSION DE RÉSEAU LIÉE AU PROJET DE CRÉATION DU RESTAURANT SCOLAIRE MARIE CURIE

L’instruction du permis de construire du restaurant scolaire Marie Curie a fait émerger la nécessité de renforcer le réseau public d’électricité afin d’alimenter correctement ce futur bâtiment.

Cette extension de réseau doit s’opérer par des travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D.) conséquents sur le domaine public, (depuis un poste basse tension jusqu’à l’emprise du projet) et entraîne donc la signature d’une convention entre la Ville (propriétaire du réseau) et Enedis (gestionnaire de réseau).

Le coût du raccordement (extension de réseau + branchement) est annoncé à 24 185,06 € HT.

Enedis prend en charge ce raccordement à hauteur de 9 674,02 € HT.

La Ville a donc une participation à verser de 14 511,04 € HT soit 17 413,25 € TTC.

Ces travaux ont été prévus au budget primitif 2018.

L'Assemblée a validé le projet d'extension de réseau et autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de raccordement et tous les éléments s'y rapportant.

► DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2017

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) a pour objet d'assurer une péréquation et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à des charges élevées au regard de leur potentiel de ressources.

L'éligibilité à la DSUCS fait intervenir plusieurs paramètres :

- Potentiel financier / habitant.
- Nombre de logements sociaux.
- Nombre de personnes couvertes par l'aide au logement.
- Revenu des habitants.

L'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit que «Chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés».

Marly ayant bénéficié en 2017 d'une telle dotation d'un montant de 1 333 460 €, le Conseil municipal est destinataire de ce rapport.

Le Conseil municipal a donc pris acte de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2017.

► SUBVENTIONS 2018

Les élus du Conseil municipal ont décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement de 5500 € à l'US de la Briquette suite à la reprise de l'activité de l'association.

Plusieurs subventions exceptionnelles ont également été accordées durant cette assemblée :

- 1000 € au Centre Social des Floralies pour l'organisation du cinquantenaire du centre,
- 300 € à l'Association «Les Lobelya» pour l'achat d'équipement sportif,
- 500 € à l'Association des Anciens de PPG «ASPPG» pour l'organisation de leurs 20 ans,
- 150 € à l'Association «Greffiers and Co» nouvellement venue sur la Commune,
- 3800 € à l'USVM Cyclisme pour l'organisation de la course «Grand Prix de la Municipalité» du 14 juillet et de la course VTT /Cyclocross du 28 octobre 2018.

► COMMUNICATION

Durant cette assemblée, les membres du Conseil municipal ont également été informés des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le Conseil municipal du 24 mai 2018.

En fin de Conseil municipal, communication a été faite à l'Assemblée qu'en l'absence de M. le Maire pendant une durée déterminée du mois de juillet, M. MAMOLO, Adjoint, aurait délégué de fonction, avec signature.

Avec mes sentiments dévoués

Fabien THIÉMÉ



Maire

Vice-président de Valenciennes Métropole



Vous souhaitez retrouver l'intégralité du Conseil municipal en vidéo et être informé de la vie municipale, visitez notre site Internet : www.marly.fr et notre page 

